

La Charte pour l'emploi des jeunes

Charte adoptée

Lors des États généraux pour l'emploi des jeunes

Le dimanche 1^{er} octobre 2006 à la Défense

Préambule

L'emploi ?

« C'est la faute des jeunes qui n'ont pas d'expérience... »
 « C'est la faute des politiques qui ne comprennent rien à la situation... »
 « C'est la faute des entreprises qui ne pensent qu'à faire du pognon... »
 « C'est à cause des associations et des syndicats qui ne se battent pas sur les bons combats... »

Arrêtons de nous renvoyer la balle ! Travillons ensemble !

Tous responsables et à la fois tous acteurs. Rien ne définit aujourd'hui les rôles de chacun dans la lutte contre le chômage et l'amélioration de la vie au travail. C'est pourtant la première préoccupation des Français ! Cette préoccupation dépasse nos frontières, le BIT (Bureau international du travail) comptait, en 2005, 192 millions de chômeurs dans le monde, dont 88 millions de jeunes (source : ONU 2003). Définissons nos rôles, nos relations de partenariat dans la lutte à mener pour l'emploi et pour une vie meilleure dans l'emploi ! La Charte pour l'emploi des jeunes veut inciter l'ensemble des acteurs de l'emploi à s'engager durablement pour des pratiques en faveur de l'emploi des jeunes et de son amélioration.

Nous jeunes, signataires de la charte pour l'emploi des jeunes, nous nous engageons à...

Faire de l'emploi une priorité

1 a-1 Faire en sorte que l'emploi soit toujours au cœur de nos préoccupations et de celles du gouvernement. Nous voulons ré-interpeller le monde politique sur l'emploi des jeunes par nos votes, nos engagements. Nous devons voter et établir des suivis post-électoraux des promesses et décisions des élus.

Montrer une jeunesse qui va de l'avant

1 b-1 Montrer que la jeunesse est actrice de renouveau pour la Société, pour la vie au travail. Nous voulons par nos discours, nos attitudes, nos actions individuelles et collectives donner l'exemple et contribuer à combattre l'image négative de la jeunesse.

1 b-2 Affirmer notre volonté de nous construire (professionnellement et humainement) au travail, comme tout au long de nos vies. Nous voulons nous intégrer dans la vie active et sociale. Nous voulons montrer que nous avons des connaissances fraîches, des savoir-faire nouveaux et que nous nous impliquons dans notre emploi...

1 b-3 Oser faire appel à d'autres, se faire aider et se constituer un réseau de personnes de référence dans notre emploi, notre formation, nos choix d'orientation, et notre recherche d'emploi. Nous voulons prendre en compte l'avis des conseillers d'orientation, nous appuyer sur l'expérience de professionnels du milieu dans lequel nous envisageons notre avenir...

1 b-4 Proposer des solutions et des projets innovants dans notre emploi ou notre formation. Nous voulons être une force de proposition partout où on arrivera à prendre et où on nous laissera la parole.

1 b-5 Nous nous engageons à demander un accompagnement et un suivi personnalisé pour les personnes en recherche d'emploi. Nous voulons nous y impliquer.

Être acteurs de solidarité d'innovation et de participation

1 c-1 Être acteurs de notre projet de vie, de notre orientation, de notre travail, tout en restant ouvert à l'interpellation de l'autre dans nos choix. Nous voulons faire appel aux professionnels concernés dans l'élaboration de nos projets professionnels et personnels.

1 c-2 Être acteurs de réussite scolaire : de la nôtre comme celle des autres. Nous nous engageons à nous soucier des autres et à les défendre : en aidant les plus jeunes et les plus en difficultés, en participant aux associations d'anciens élèves, en portant la voix de nos camarades, en soutenant nos délégués de classe, en partageant nos expériences...

1 c-3 Prendre notre place dans les décisions sur nos lieux de travail. Nous voulons nous impliquer dans les choix et la dynamique de l'entreprise.

Faire respecter le droit du travail et lutter contre les discriminations

1 d-1 Connaître nos droits et les faire reconnaître pour exiger le respect, pour nous et pour les autres, tout en respectant les règles et les horaires de travail. Nous reconnaissons l'importance et l'utilité des associations et des syndicats pour défendre nos droits et combattre les injustices, les discriminations, l'exploitation ou toute autre infraction à la loi.

1 d-2 Combattre les a priori discriminatoires par notre discours et nos attitudes.

1 d-3 Être acteurs d'un mieux vivre ensemble au travail par la rencontre et la solidarité avec nos collègues et la hiérarchie. Inciter au dialogue lors des conflits.

Nous mobiliser dans les combats nouveaux

1 e-1 Nous intéresser au développement durable et agir en sa faveur au travail, dans notre consommation et dans toute notre vie en privilégiant les produits des entreprises socialement responsables.

1 e-2 Soutenir toutes les initiatives, que nous considérons justes : favorisant le progrès dans l'organisation du travail, dans la lutte contre le chômage, dans les formations. Agir pour refuser les actions et propositions contraires à nos aspirations. Celles-ci sont celles d'un monde juste et solidaire qui va vers plus de participation démocratique, une économie orientée vers l'humain qui fait confiance aux jeunes.

Nous membres de la société civile, signataires de la charte pour l'emploi des jeunes, nous nous engageons à...

Faire de l'emploi une priorité

2 a-1 Faire de l'emploi le cœur de nos préoccupations en témoignant des difficultés nées du chômage des personnes que nous regroupons.

Défendre et proposer un autre regard sur la jeunesse

2 b-1 Porter une attention particulière aux jeunes.

2 b-2 Démontrer notre intérêt pour les jeunes en les sollicitant, en donnant suite à tout service, échange ou accompagnement ayant trait à l'emploi.

2 b-3 Soutenir tous les jeunes dans leur insertion professionnelle et leur épanouissement au travail.

Être acteurs de l'épanouissement des jeunes et de leur formation de citoyens

2 c-1 Agir contre l'isolement des jeunes. Leur permettre de s'ouvrir à d'autres, à de nouveaux milieux, horizons et cultures. Leur donner des exemples de réussite et leur donner le goût de croire que cela est possible pour eux aussi.

2 c-2 Favoriser l'engagement des jeunes et l'encourager par nos pratiques : en rendant l'engagement plus convivial et plus proche des préoccupations des jeunes.

2 c-3 Accueillir et écouter les jeunes. Les informer et les accompagner lorsque cela est nécessaire.

2 c-4 Prendre en compte l'ensemble de la situation de chaque jeune et les aiguiller vers d'autres structures lorsque c'est nécessaire. Développer des partenariats au quotidien et lors de nos manifestations pour présenter les autres structures et leur passer le relais.

2 c-5 Renforcer la prise de conscience des jeunes de l'importance de se constituer un réseau de connaissances et de contacts. Les aider dans cette démarche pour qu'ils puissent se tourner vers des personnes de référence dans leurs choix d'orientation, dans leurs recherches d'emploi, dans leur vie de salariés.

Assurer le bien-être, l'engagement et la participation de chacun

2 d-1 Faire des efforts afin de rendre notre structure et notre activité plus conviviale.

2 d-2 Être des lieux d'expérimentation, d'imagination et de création afin de répondre à de nouveaux défis et besoins sociaux.

2 d-3 Développer la dimension participative et démocratique dans nos organisations.

2 d-4 Favoriser la mixité et le lien inter-générationnel. Prendre en compte les préoccupations des populations les moins associées à notre activité afin de leur laisser une place dans nos discours et nos combats.

2 d-5 Agir pour la solidarité dans le monde du travail. Nous, les syndicats, nous ré-interrogerons notre organisation qui ne doit pas agir seulement en fonction des intérêts des travailleurs qui nous rejoignent. Les jeunes, les chômeurs, les intérimaires, les précaires n'ont pas toujours les mêmes préoccupations que les salariés expérimentés. Nous devons aller à leur rencontre, être à l'écoute de leurs préoccupations, les soutenir dans leurs implications et les représenter.

Nous mobiliser dans les combats nouveaux.

2 e-1 Jouer un rôle de contre-pouvoir face aux décisions qui ne respectent pas les aspirations des personnes que nous regroupons et rencontrons.

2 e-2 Mettre en valeur les entreprises socialement responsables et la nécessité d'agir pour le développement durable, notamment dans l'achat des fournitures de l'association, dans notre communication et dans l'appel à des prestations extérieures.

Nous employeurs, signataires de la charte pour l'emploi des jeunes, nous nous engageons à...

Faire de l'emploi une priorité

3 a-1 Faire de l'emploi le cœur de nos préoccupations. Nous voulons oser employer de nouvelles personnes pour répondre à l'élargissement de nos activités.

Défendre et proposer un autre regard sur la jeunesse

3 b-1 Être acteurs de confiance envers les jeunes candidats à l'emploi, salariés ou en formation. Miser sur la jeunesse dans nos recrutements et agir en faveur de son développement par une politique renouvelée des ressources humaines.

3 b-2 Prendre en compte leur isolement, leur donner l'occasion d'être accompagnés d'un tuteur qui a de l'expérience dans l'entreprise. Celui-ci ne doit pas avoir pour seule mission l'évaluation, mais il doit aussi permettre à chaque jeune de se révéler.

3 b-3 Reconnaître les jeunes salariés comme de véritables travailleurs, quels que soient leurs statuts. Les jeunes doivent être reconnus pour leurs compétences et le rôle qu'ils ont dans l'entreprise ou le service où ils travaillent et non par le nom de leur contrat.

Être acteurs de l'épanouissement des jeunes et de leur formation de travailleurs

3 c-1 Développer un management qui permette à chacun de s'épanouir dans son travail par l'utilisation de sa formation, de ses talents et des compétences qu'il souhaite développer dans son emploi. Optimiser l'entretien professionnel obligatoire, qui ne doit plus être seulement un entretien d'évaluation mais un lieu de dialogue, d'écoute, d'implication des besoins du salarié dans les projets de l'entreprise.

3 c-2 Laisser place à l'expression et au partage des connaissances nouvelles, à l'imagination et la créativité que portent les jeunes.

3 c-3 Prendre en compte, lorsque l'entreprise n'a pas renouvelé son effectif régulièrement, le fait que les règles non écrites de fonctionnement ne sont pas transmises immédiatement. Chercher à rendre celles-ci intelligibles et communicables. Le tuteur doit en être l'intermédiaire.

3 c-4 Former des stagiaires et des apprentis, leur transmettre l'amour du métier et leur confier un tuteur de stage ou un maître d'apprentissage compétent pour les former réellement aux métiers.

3 c-5 Rédiger un cahier des charges justifiant la création du poste lorsque le recours à un emploi aidé ou précaire est nécessaire : valoriser le potentiel de pérennisation de l'emploi et assurer l'accès à des formations utiles à ces salariés.

3 c-6 Veiller à ce que les emplois proposés reviennent aux personnes cherchant du travail dans ce secteur.

Respecter la législation du travail et lutter contre les discriminations

3 d-1 Respecter la législation du travail et proposer des conditions décentes aux jeunes salariés.

3 d-2 Veiller à d'autres critères, en plus de la rentabilité et tenir compte des facteurs humains.

3 d-3 Être acteurs de diversité dans l'entreprise, lutter contre les discriminations.

3 d-4 Assurer une transparence quant aux procédures de recrutement et de promotion dans l'entreprise.

3 d-5 Remplacer les critères d'expérience par ceux de compétence lors des recrutements.

Nous mobiliser dans les combats nouveaux

3 e-1 Développer la participation démocratique des salariés dans les projets d'organisation collective. Les salariés s'impliquent, ils développent des savoirs quel que soit leur statut, ils doivent être entendus pour le bien-être de l'entreprise et dans la définition de son projet.

3 e-2 Veiller à ce que l'organisation tienne compte des besoins en terme d'épanouissement.

3 e-3 Chercher à répondre aux critères de l'entreprise socialement responsable en tenant compte du bien-être des salariés, de celui des populations locales où nous sommes implantés et de l'environnement.

Suivi, évaluation et portée de la charte

Cette charte doit changer durablement la situation de l'emploi en France, notamment pour les jeunes.

Cette charte peut permettre de donner une visée commune, d'analyser, de porter remède aux difficultés constatées dans les relations entre les acteurs de l'emploi. Elle peut servir d'aide à la négociation et à la décision.

Nous sommes conscients des limites de l'action de cette charte. La JOC, à l'initiative de cette charte, n'a pas les moyens seule de vérifier partout en France la conformité des engagements pris. Elle s'engage toutefois, et tous les militants avec elle, à rappeler et à dénoncer publiquement par voie de presse les agissements scandaleux des signataires qui ne respecteraient pas cette charte. Nous attendons que l'ensemble de la société civile fasse de même.

Chaque signataire doit rendre public son engagement à cette charte sur son lieu de vie, son entreprise, son association, son syndicat, son parti politique, l'institution qu'il représente. Cette communication peut faire l'objet d'un affichage public. Une exception est faite pour les jeunes et salariés qui pourraient en payer des conséquences. Chacun doit participer au rappel à la conformité des pratiques et des engagements des signataires.

Les élus signataires ont un rôle à jouer dans l'approfondissement et la promotion de cette charte partout où leur pouvoir le permet. Tous les signataires, les jeunes en premier lieu, doivent proposer la signature de cette charte.

Nous élus, signataires de la charte pour l'emploi des jeunes, nous nous engageons à...

Faire de l'emploi une priorité

4 a-1 Faire de l'emploi la priorité des gouvernants et de la lutte contre la précarité, sous toutes ses formes, une réalité.

Promouvoir un autre regard sur la jeunesse

4 b-1 Veiller à développer dans nos discours une interprétation multiple et positive de la jeunesse et chercher à faire valoir la richesse toujours nouvelle qu'elle offre à la Société.

4 b-2 Nous devons avoir le souci des jeunes dans nos discours. Des efforts de pédagogie sont à envisager pour qu'ils prennent part au débat.

4 b-3 Lui offrir toute sa place au sein de nos partis politiques et des institutions démocratiques. Développer particulièrement à l'égard des jeunes de milieux populaires de nouvelles formes d'écoute et agir en fonction des besoins qu'ils expriment.

4 b-4 Diagnostiquer systématiquement l'impact des contrats spécifiques jeunes avant d'en créer de nouveaux. Simplifier l'insertion des jeunes en ne multipliant pas les dispositifs. Promouvoir l'insertion des jeunes par des voies respectables (CDI), leur offrant un emploi stable sans recourir à une mesure incitative.

Être acteurs de l'épanouissement des jeunes et de leur formation de citoyens et de travailleurs.

4 c-1 Assumer nos responsabilités pour lutter contre les discriminations en nous engageant sur la charte de la diversité, en tant qu'employeur public et promouvoir cette charte sur notre territoire.

4 c-2 Nous soucier des moyens mis à disposition des jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle afin qu'ils soient efficaces, accessibles géographiquement et humainement à tous les jeunes, en particulier des milieux populaires. Nos dispositifs doivent répondre à des objectifs de cohérence, de coordination des acteurs de visibilité et de concertation.

Faire respecter la législation du travail et lutter contre les discriminations

4 d-1 Agir contre le détournement des lois et pour la création d'autres cadres. Développer une condition correcte et égale pour toutes les personnes au travail.

4 d-2 Soutenir les rapprochements inter-entreprises dans les bassins d'emploi afin de favoriser les emplois et encourager plus d'égalité de droits entre les salariés.

4 d-3 Être exemplaire, en notre qualité d'employeur, dans le respect de la législation, sur la mise en œuvre d'organisations du travail respectueuses de la santé, de la dignité et de l'épanouissement des salariés de nos services et des entreprises liées à nos collectivités.

Nous mobiliser dans les combats nouveaux

4 e-1 Susciter le développement de la démocratie participative en entreprise et de l'exigence sur la notion d'entreprise socialement responsable.

4 e-2 Mettre en place des consultations systématiques des habitants pour les projets de développement local.

4 e-3 Consulter les associations, les syndicats, les entreprises et les plus concernés : les jeunes (par leurs organisations, les conseils de jeunes et des débats ouverts à tous) et débattre avec eux avant de décider mesure ayant trait à l'emploi des jeunes.